

## Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM du 12 novembre 2020

Madame la directrice générale, Mesdames la sous directrice et la cheffe de bureau, Mesdames et Messieurs les membres du CCM,

La rentrée de septembre a eu lieu dans les établissements agricoles avec une crise sanitaire toujours présente. Les chefs d'établissements et les CSE avaient travaillé à des plans de reprise dans le respect du protocole sanitaire exigé et les enseignants avaient repris leur poste avec courage. Les jeunes étaient revenus à l'école en ayant pris conscience lors du 1<sup>er</sup> confinement que l'enseignement en présentiel est plus efficient pour se former.

Durant les vacances de la Toussaint, un enseignant a été assassiné pour avoir exercé sa liberté d'expression en classe. Le Snec-CFTC exprime sa solidarité envers sa famille, ses collègues et ses élèves. Nos représentants ont participé aux hommages qui lui ont été rendus, dans les établissements scolaires comme dans les rassemblements publics. Notre organisation syndicale est attachée aux valeurs de la République que nous essayons de transmettre dans l'exercice de notre métier d'enseignant. Pour nous, elles sont imprescriptibles.

Durant les vacances de la Toussaint également, un 2<sup>nd</sup> confinement a été imposé face à la recrudescence de l'épidémie. Les inquiétudes et l'insécurité ont refait surface auprès des familles et des agents. Les dernières directives du 6 novembre 2020 réintroduisent le plan de continuité et incitent à diminuer le public accueilli dans les établissements pour éviter les brassages. Selon les situations locales, les cours peuvent avoir lieu partiellement à distance. Même si un enseignement doublé, à distance et en présentiel est proscrit, cette configuration génère en elle-même du travail supplémentaire pédagogique et administratif pour les enseignants. Dans un contexte stressant, la fatigue s'accroît et certains enseignants se sentent fragiles, sans accompagnement psychologique existant.

Le Snec-CFTC souhaiterait attirer votre attention sur la question des périodes de formation en entreprise. Les stages sont maintenus. Or, il devient de plus en plus difficile pour les apprenants d'en trouver ou de les effectuer en totalité quand ils sont acceptés. Les employeurs abrègent la durée et les élèves doivent en rechercher de nouveaux. Le Snec-CFTC demande que le nombre de semaines minimales soit revu à la baisse ou abandonné. La promotion 2021 est vraiment pénalisée par la crise du COVID 19. Cette question des stages étant capitale, nous proposons qu'elle figure à l'ordre du groupe de travail issu du CNEA pour y réfléchir et prendre des décisions qui favoriseront l'obtention des examens cette année.

A cette instabilité ambiante s'ajoute des effectifs en baisse dans l'enseignement agricole privé, annonçant des réductions d'emploi pour la rentrée 2021. Le Snec-CFTC déplore que certains CREA prononcent des fermetures sèches quand des redéploiements sont possibles, affaiblissant les moyens de notre branche professionnelle et empêchant de consolider des établissements qui en auraient besoin (Ex Caussade en Occitanie). Le Ministère s'est engagé à aider des établissements dit « fragiles ». Quels sont-ils et quels critères ont été retenus ?

Le recrutement des maîtres auxiliaires a été une préoccupation supplémentaire à la rentrée dans les établissements agricoles privé. Depuis septembre 2020, il n'est plus possible de déroger au master 2. Des contrats de remplacement en cours (congés maladie ou autre congé) ont été stoppés nets. Des élèves se sont retrouvés sans enseignant à la rentrée. C'est une situation totalement anormale. Les contrats qui avaient été contractés avant la fin de la période dérogatoire auraient dû se poursuivre. Quand on connait les difficultés de recrutement dans l'enseignement agricole privé, il nous semble qu'appliquer les mêmes règles qu'à l'éducation nationale pour les contractuels et les ACEN au MA, à savoir un recrutement possible à la licence, aurait été équitable, même si leur statut est différent.

Enfin, nous vous interpelons sur 2 sujets qui sont des perspectives positives impatiemment attentues par nos collègues :

Le plan de requalification pour les catégories 3 va-t-il enfin se mettre en place et dans quel délai à la suite de l'arbitrage du 1<sup>er</sup> ministre ? Les grilles indiciaires vont-elles bien être revalorisées courant 2021 ?

La possibilité de rupture conventionnelle, à l'instar des enseignants contractuels au MEN, estelle bien confirmée pour nous, contractuels de droit public au MAA ? Pouvons-nous espérer que la prochaine note de service concernant la DDP intègre cette possibilité ?

Merci de votre attention.

